

**Comment la politique de la
concurrence peut contribuer à une
croissance et à un développement
durables**

Contribution de MR Cheikhna Chavei

Mauritanie

2016

Comment la politique de la concurrence peut contribuer à une croissance et à un développement durables

Cette note est composée de deux parties : dans la première partie nous parlons de façon brève sur la situation actuelle de la concurrence en Mauritanie et dans la deuxième nous essayons de contribuer sur le sujet relatif aux liens entre la politique de la concurrence et les ODD agenda 2030

Première Partie : Situation de la Concurrence en Mauritanie:

La Mauritanie ne possède pas le moment une politique ou une loi sur la concurrence. La révision du code du commerce qui eu lieu en décembre 2015 a permis de combler de nombreuses lacunes et ambiguïtés mais il reste indispensable l'élaboration et l'adoption d'une législation (loi et décrets d'application) spécifique à la concurrence. Il s'agit pour le gouvernement de mettre sur pied une véritable politique de la concurrence qui doit venir compléter la libéralisation des investissements et des échanges, en garantissant principalement que les processus concurrentiels soient renforcés et encouragés, et que les avantages des interactions du marché ne restent pas dans les mains de quelques groupes monopolistiques. L'adoption d'une politique de la concurrence en Mauritanie encouragera la baisse des prix, stimulera l'investissement et les exportations et contribuera à la formalisation des PME.

De manière générale en matière de concurrence et de réglementation des prix, le Gouvernement devra veiller à l'introduction et au respect des normes de qualité internationales, à permettre aux petites entreprises informelles à s'intégrer dans l'économie formelle, à accroître la concurrence des marchés par l'adoption de règles claires et effectives, à améliorer la gouvernance réglementaire et à inscrire effectivement la politique de la concurrence dans l'agenda des politiques économiques. Mais il faut être conscients que les fruits qui pourraient être récoltés dans ce domaine ne sont pas toujours immédiats et que la réussite de ces actions dépend tant d'une réelle volonté politique que des actions de sensibilisation du public. En définitive, sur le plan de la concurrence il s'agit d'assurer la régulation concurrentielle des marchés.

Cette politique est inscrite dans le plan d'action de notre Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée SCAPP (2016-2030) en cours de finalisation. L'objectif cette politique de la Concurrence est de garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés par :

- La lutte contre les ententes et les abus de position dominante

- la lutte contre les pratiques commerciales déloyales pour assurer notamment la loyauté des relations entre les fournisseurs et les distributeurs,
- l'examen de la situation de la commande publique pour en assurer l'accès équitable et transparent,
- la lutte contre les contrefaçons.

Deuxième Partie : Politique de la Concurrence et le Développement Durable (ODD 2030)

L'analyse des Objectifs du Développement Durable (ODD), adoptés par la communauté internationale à New York en Septembre 2015, nous a permis de constater que la réalisation au moins de deux Objectifs 9 et 8 dépendra largement de la mise en œuvre des politiques de concurrence efficaces et appropriées

La mise en œuvre d'une politique de concurrence judicieuse représente de réelles opportunités pour la réalisation de ces deux objectifs. Nous allons procéder dans cette partie à une relecture attentive des cibles qui composent ces deux objectifs, et puis nous examinons quelle contribution pourrait apporter une politique de la concurrence vers la réalisation de chaque cible ;

- **Objectif 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cibles de de l'Objectif 9 :

9.1 Mettre en place une **infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente**, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, **en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité**

9.2 **Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut**, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, **l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables**, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par **une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies** et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 **Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels** de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en **encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche** et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Il faut également que des possibilités d'emploi soient offertes à l'ensemble de la population en âge de travailler et que tous puissent travailler dans des conditions décentes.

Cibles de l'objectif 8 :

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

8.2 Parvenir à un niveau élevé de **productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation**, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des **activités productives, la création d'emplois décents**, l'entrepreneuriat, la créativité et **l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel**, y compris par **l'accès aux services financiers**.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, **l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement**, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein **emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes**, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la **proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation**.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 D'ici à 2030, **élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois** et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

Pourquoi donc la politique de la concurrence est-elle importante?

La mise en place des politiques industrielles et commerciales appropriées est sans doute nécessaire, mais ces politiques ne permettent pas à elles seules de parvenir à une croissance et à un développement durables.

Pour que les gouvernements puissent atteindre cet objectif, une politique de la concurrence devrait en effet venir compléter ces politiques.

La concurrence permet d'accroître l'efficacité, de stimuler l'innovation et d'offrir un éventail de produits plus large et de meilleure qualité, protégeant ainsi mieux les intérêts des consommateurs. Elle influe aussi sur le comportement des entreprises. L'absence d'une rivalité concurrentielle peut inciter les entreprises en position dominante à maintenir ou à obtenir des rentes de monopole, comportement qui s'oppose au concept de croissance durable et solidaire et qui permet à des entreprises de faire des profits indus aux dépens des consommateurs et de leurs concurrents potentiels. Les études ont d'ailleurs démontré que les marges de profit élevées et anticoncurrentielles nuisaient à la croissance, à la productivité et à la création d'emplois.

La partie qui suit on examine les façons dont le droit et la politique de la concurrence peuvent favoriser une croissance et un développement durables et solidaires.

A. Élaboration d'une politique de la concurrence judicieuse

Pour parvenir à une croissance et à un développement durables, il faut un dosage précis de mesures politiques prenant en compte la situation économique, sociale et environnementale spécifique d'un pays. Afin de contribuer au développement durable, qui englobe aussi les dimensions économiques, sociales et environnementales des processus de développement, cet ensemble de mesures devrait inclure des politiques commerciales, économiques, sociales et environnementales. Une politique de la concurrence bien conçue et mise en oeuvre efficacement s'inscrit dans le prolongement de ces politiques pour générer une croissance durable et équitable.

Il importe de déterminer la meilleure manière dont la politique de la concurrence peut contribuer au développement durable et solidaire. À cette fin, la politique de la concurrence

devrait être élaborée dans le cadre d'un processus participatif faisant appel à toutes les parties prenantes – y compris aux ministères et autres établissements compétents, aux représentants des consommateurs et du milieu des affaires, aux universitaires et à la société civile –, de sorte qu'elle réponde autant que faire se peut aux préoccupations exprimées par celles-ci. Cela dit, il convient de noter que cette politique peut poursuivre d'autres objectifs de manière indirecte et dans la mesure du possible.

Établissement des priorités

La politique de la concurrence peut contribuer à un développement durable de diverses façons, notamment en déterminant les secteurs prioritaires qui s'avèrent essentiels pour l'économie et les personnes démunies, ce qui permettrait à l'autorité compétente de concentrer ses ressources sur la répression des pratiques anticoncurrentielles observées dans ces secteurs. Par exemple, une politique définissant l'agriculture comme secteur prioritaire pourrait concourir à éliminer les pratiques anticoncurrentielles exercées dans ce secteur et, partant, garantir des prix équitables aux consommateurs et aux producteurs et améliorer leur niveau de vie.

En outre, un droit et une politique de la concurrence reconnaissant le secteur agricole comme une priorité favoriseraient le développement durable. Puisque la majorité des pauvres des pays en développement et des PMA habitent dans des zones rurales et vivent de l'agriculture, cette approche pourrait contribuer, avec le temps, à réduire la pauvreté en augmentant la productivité et les revenus des petits agriculteurs. Une politique de la concurrence judicieuse pourrait aider ceux-ci à avoir un meilleur accès aux intrants agricoles tels que les engrais, les semences et les produits agrochimiques. Selon le même principe, les marchés concurrentiels en aval pourraient concourir à la création d'une valeur ajoutée locale pour les produits agricoles.

Exemptions: le secteur agricole

En raison de son caractère multidimensionnel, l'agriculture est un secteur auquel les lois sur la concurrence et d'autres législations sectorielles accordent souvent un traitement spécial. L'agriculture génère en effet des activités économiques qui ont des dimensions à la fois sociales et environnementales. Elle constitue le gagne-pain d'une partie importante de la population, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. En outre, la politique de la concurrence doit prendre en considération le faible pouvoir de négociation dont disposent les petits agriculteurs vis-à-vis les fournisseurs d'intrants – engrais et produits agrochimiques, par exemple – et les acheteurs de leurs produits. Pour pallier ce déséquilibre, les agriculteurs se regroupent en coopératives qui les aident à récolter, à transformer et à commercialiser leurs produits; qui négocient les prix avec les acheteurs en leur nom; qui leur permettent d'acheter des intrants à des prix inférieurs; et qui leur donnent accès au crédit et à d'autres services financiers.

Complémentarité

La politique de la concurrence est une mesure essentielle qui vient compléter les autres politiques gouvernementales visant à générer une croissance et un développement durables. La politique de la concurrence a notamment pour objectif d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement des marchés, car ceux-ci jouent un rôle crucial dans la promotion de l'innovation et des nouvelles technologies. Certains pays reconnaissent donc qu'une politique

environnementale efficace exige la mise en oeuvre d'une politique de la concurrence énergique ne permettant pas aux entreprises d'abuser de leur position dominante ou d'exclure la concurrence à seule fin de stimuler l'innovation, et n'autorisant pas les fusions anticoncurrentielles au nom de l'innovation sans toutefois décourager la coopération horizontale ou verticale entre les entreprises qui souhaiteraient participer à des activités conjointes de R-D et d'éco-innovation.

Concurrence loyale

La politique de la concurrence permet non seulement d'assurer la libre concurrence, mais aussi de renforcer la concurrence loyale. Les législations en la matière visent à remédier aux pratiques anticoncurrentielles, mais pas nécessairement aux pratiques commerciales déloyales. Il en est ainsi en particulier pour les relations contractuelles entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises. Les premières peuvent être vulnérables face aux secondes étant donné le pouvoir de négociation supérieur dont celles-ci disposent.

Dans une économie de plus en plus mondialisée, les pays en développement et les pays en transition sont confrontés à de nombreux défis. Dans beaucoup de secteurs, la production passe par des chaînes de valeur mondiales dominées par de grandes sociétés transnationales, leurs filiales ou leurs sous-traitants. Ces chaînes sont plus concentrées que jamais parce que les grandes sociétés procèdent à des fusions horizontales et verticales ou rachètent des entreprises nationales plus petites. La production manufacturière mondiale étant fortement concentrée et verticalement intégrée, les PME locales doivent lutter contre de très grandes entreprises disposant d'un énorme pouvoir de négociation. En raison de ce rapport de force inégal, elles ne sont pas bien placées pour négocier avec celles-ci des prix ou des modalités de contrats équitables pour leurs produits ou leurs services.

B. Élaboration d'une législation en matière de concurrence

Une législation en matière de concurrence peut être conçue et mise en oeuvre de manière à favoriser une croissance et un développement durables. De nombreux exemples intéressants, émanant de différents pays, montrent que certains problèmes économiques, sociaux et historiques peuvent être réglés grâce à une conception appropriée et à une mise en oeuvre efficace du droit de la concurrence.

Concurrence loyale

Dans les pays où la puissance économique est fortement concentrée entre les mains de quelques groupes de sociétés, le droit de la concurrence peut faciliter la participation d'agents économiques défavorisés, d'une part, et établir les règles régissant la libre concurrence et la concurrence loyale, d'autre

Les PME ne sont pas les seules entreprises susceptibles d'être pénalisées par le pouvoir de négociation supérieur dont disposent les grandes sociétés avec lesquelles elles traitent. Les petits exploitants agricoles des pays développés et des pays en développement font en effet face à un problème similaire. Ce problème peut cependant être résolu en permettant aux agriculteurs de se regrouper en coopératives.

Intérêt public

Certaines lois sur la concurrence incluent le critère de l'intérêt public dans les dispositions relatives aux objectifs, aux exemptions et au contrôle des fusions. Ces dispositions donnent une certaine marge d'action à l'organisme juridictionnel chargé d'évaluer l'incidence de la pratique en cause non seulement sur la concurrence, mais aussi sur des questions telles que l'emploi, la compétitivité des PME, l'accès aux marchés et l'autonomisation des citoyens.

Exemptions

De nombreuses lois sur la concurrence exemptent certaines pratiques anticoncurrentielles de leur champ d'application. Ces exemptions peuvent être de nature sectorielle ou non sectorielle. Le secteur agricole bénéficie d'un traitement spécial au titre des lois et réglementations sur la concurrence ou de lois et réglementations sectorielles. Des exemptions non sectorielles sont ainsi prévues pour les pratiques ou accords commerciaux qui auraient pour effet de promouvoir le progrès économique, notamment en créant ou en maintenant des emplois, et de réserver aux consommateurs une partie équitable du profit qui en résulte, sans donner aux entreprises concernées la possibilité d'éliminer la concurrence pour une partie substantielle du marché des produits³⁶.

C. Mise en œuvre et promotion du droit de la concurrence

S'il est appliqué de manière rationnelle et efficace, le droit de la concurrence permet de décourager, d'éliminer et de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles et, partant, de promouvoir les marchés concurrentiels et de mieux protéger les intérêts des consommateurs, car ces pratiques entraînent une hausse des prix, une baisse de la qualité et un choix moindre pour les consommateurs. Comme il est cependant reconnu que les autorités de la concurrence, en particulier celles des pays en développement, disposent de ressources limitées, les organismes compétents doivent utiliser leurs ressources de la manière la plus rationnelle possible. L'un des moyens d'y parvenir serait peut-être d'établir des priorités.

Les autorités de la concurrence peuvent identifier les secteurs prioritaires en fonction de leur impact sur une croissance et un développement durables et solidaires..

Conclusion,

La politique de la concurrence et les autres politiques gouvernementales sont complémentaires. Par conséquent, la politique de la concurrence ne devrait pas être élaborée sans tenir compte des réalités et des besoins économiques, sociaux et environnementaux nationaux. Le droit et la politique de la concurrence pourraient être mis à profit pour résoudre les problèmes rencontrés dans ces domaines ; lorsqu'ils sont bien conçus et mis en œuvre efficacement en fonction de la situation d'un pays, ils peuvent contribuer à une croissance et à un développement durable.